Les PREAC : pôles ressources pour l'éducation artistique et culturelle

publié le 11/01/2017 - mis à jour le 29/04/2019

Pôles ressources pour l'éducation artistique et culturelle

Descriptif :

Un dossier complet sur les 8 PREAC dans les trois académies (Poitiers, Limoges et Bordeaux)

Sommaire :

- Qu'est-ce qu'un PREAC ?
- Organisation
- Contenus

Les PREAC

logo PREAC

● Qu'est-ce qu'un PREAC ?

Un PREAC répond à la volonté de « mettre en oeuvre une politique concertée d'éducation artistique et culturelle à l'échelle de chaque territoire » (circulaire commune éducation Nationale/Culture et Communication n°2007-090 du 12-4-2007). Il doit sa création à la mise en oeuvre de conventions multipartenariales et a pour vocation de fournir des ressources et des outils pour le développement de l'éducation artistique et culturelle.
Le réseau Canopé en est l'opérateur. La région Nouvelle Aquitaine offre huit PREAC actifs : 2 en Limousin, 2 en Aquitaine et 4 en Poitou-Charentes. Il existe également d'autres PREAC identifiés notamment en Aquitaine qui n'ont pas fait l'objet de formations nationales récemment dont le PREAC Architecture. Le PREAC Patrimoine Archéologie Urbaine est réactivé en 2016-2017.

● Organisation

Les PREAC font l'objet d'une convention et d'un cahier des charges définissant des objectifs généraux et sont placés sous la responsabilité des signataires : Recteur, DRAC, Directeur Territorial du Réseau Canopé, Président d'université.
Un comité de pilotage régional veille au respect du cahier des charges et définit chaque année le programme des actions. Un interlocuteur référent est chargé de la coordination et de la gestion opérationnelle du pôle. Un comité de pilotage national est chargé d'identifier et de formaliser les besoins nationaux en matière de ressources en accompagnement des grands axes des politiques publiques d'éducation artistique et culturelle ainsi que les besoins en formation et en édition.

● Contenus

○ Constitution de ressources

Un PREAC vise à renforcer les connaissances des professeurs et professionnels du monde des arts et de la culture intervenant auprès des élèves. Il aide à structurer l'offre documentaire, à la rendre plus lisible et accessible, en particulier par une mise à disposition de ressources dans les lieux des différents opérateurs et sur internet. Il apporte conseil et expertise aux équipes éducatives.

Formation

Le groupe de pilotage régional chargé de la politique territoriale d’éducation artistique et culturelle a notamment comme mission d’impulser et de renforcer les formations initiales et continues des différents acteurs de l’éducation artistique et culturelle. Le PREAC peut en ce cas devenir un dispositif support, régional ou national, privilégié de ces formations en lien avec les structures spécialisées partenaires (ESPE, établissements d’enseignement supérieur), au titre de l’expertise méthodologique et thématique qu’il va permettre d’embrasser. Les actions de formation ont pour objectif de renforcer les compétences des personnes ressources dans la conduite d’actions en partenariat avec le monde des arts et de la culture et le système éducatif.

Document joint

Brochure PREAC 2017 (PDF de 10 Mo)

Brochure PREAC 2017

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.